	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</b> <b>COURSE RUN A PAT - DIMANCHE 17 MARS 2024</b> <b>MAWAIIAN TRUCK</b> <b>ARRÊTÉ N° 2024/059</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS ;**

**VU** les articles L.2211- 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure ;

**VU** le Code Pénal et de Procédure Pénale ;

**VU** la délibération n°2023/103 du 13 novembre 2023 du Conseil municipal fixant les tarifs municipaux pour l'année 2024 et notamment la redevance d'occupation du domaine public de 17 euros/jour pour des commerces ambulants ou déballeurs occupant le domaine public communal ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'autoriser Monsieur Mickaël COLARD, gérant du food truck « Mawaiian Truck », demeurant 34 rue Eugène Ionesco 14123 IFS sous le n° SIRET 91180279100010, à occuper le domaine public communal à titre exceptionnel, pour y exercer son activité de commerçante, le dimanche 17 mars 2024, dans le cadre de la course RUN A PAT qui aura lieu dans la forêt à IFS, pour la durée de la manifestation ;

**ARRETE**

**Article 1** Monsieur Mickaël COLARD, gérant du food truck « Mawaiian Truck » est autorisé à s'implanter le dimanche 17 mars 2024, à l'occasion de la course RUN A PAT, dans la forêt à IFS.

**Article 2** Monsieur Mickaël COLARD, gérant du food truck « Mawaiian Truck » sera tenu de payer une redevance d'occupation du domaine public communal selon la délibération en vigueur du Conseil Municipal soit 17 euros pour la durée fixée.

**Article 3** Un titre de recette sera émis par le service comptabilité de la ville d'IFS pour le paiement de cette redevance. Le Service de Gestion comptable de Caen (Esplanade Jean Marie Louvel - 14027 CAEN) sera en charge du recouvrement.

**Article 4** Cette occupation est valable à titre exceptionnel pour une durée de 1 journée conformément à l'article 1.

**Article 5**

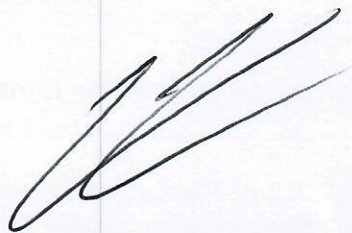
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de service Police Municipale ;
- Le Pôle Développement Local de la ville d'Ifs ;
- Département Financier de la Ville d'Ifs ;
- Monsieur Mickaël COLARD, gérant du food truck « Mawaiian Truck ».

Fait à Ifs, le 11 mars 2024

Notifié le : 17/03/24

Signature :



Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE